



Pomy, le 22 novembre 2010

MUNICIPALITE  
de  
POMY

## Préavis municipal 2010 - 08

### Budget de fonctionnement pour l'année 2011

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du lundi 15 novembre 2010, la Municipalité a adopté le budget communal pour l'année 2011, il a été présenté à la commission de gestion en séance commune le lundi 22 novembre 2010.

**Avec aux recettes Fr. 2'364'025.- et aux dépenses Fr. 2'357'238.-, ce budget 2011 se solde par un excédent de recettes de Fr. 6'787.-.**

Ce budget prévoit tous les amortissements obligatoires de nos différents investissements effectués ces dernières années ainsi que le financement courant du ménage communal.

Il assimile la nouvelle péréquation, ce qui se traduit sur une baisse sensible de la facture sociale, une diminution de 6 points de l'impôt communal repris par le canton ainsi qu'un prélèvement du 50% des impôts conjoncturels, droits de mutation, gains immobiliers et successions et donations.

Les augmentations des rétributions de la Municipalité, des conciergeries communales, de l'administration ainsi que les charges sociales y relatives sont également intégrées à chaque poste correspondant du budget.

Le taux d'intérêt moyen pour nos divers investissements est calculé à 1,5% dans ce budget. Nos emprunts actuels sont :

- Fr. 800'000.- intérêt bloqué à 2,78 % jusqu'en juin 2011,
- Fr. 600'000.- à 3 mois avec intérêt à 0,45 %,
- Fr. 2'100'000.- à 1 mois avec intérêt à 0,40 %.

#### **110 Administration.**

#### **318. Honoraires et assurances.**

Un montant de Fr. 25'000.- est prévu pour la numérisation de nos divers plans des canalisations communales.

## **Finances.**

### **200. Comptabilité générale.**

Un montant de Fr. 30'000.- est prévu pour alimenter le fonds de réserve : *Investissements futurs.*

### **210. Impôt.**

En prenant en compte la bascule de 6 points d'impôt envers le canton, une augmentation de 2 % de nos contribuables et 2 % d'augmentation de revenus, le montant de Fr. 1'095'000.- d'impôts sur le revenu est réaliste.

Les autres impôts sont évalués avec la prudence requise, ce qui nous permettra d'avoir des surprises plutôt positives.

### **320. Forêts.**

La diminution des charges et des recettes du poste forêt provient d'une baisse du volume des m2 de bois qui seront exploités en 2011.

## **Bâtiments.**

### **351. Troillet.**

Un montant de Fr. 13'700.- est prévu pour divers entretiens de ce bâtiment.

### **352. Grande salle.**

A ce poste pour 2011, nous n'avons prévu aucun frais d'entretien spécifique dans l'attente de la rénovation de ce bâtiment.

### **353. Collège.**

A ce poste, le transfert de nos salles de classes dans le nouveau collège provoque une diminution des locations de Fr. 18'000.-.

### **359. Nouveau collège.**

La totalité des charges d'un montant de Fr. 164'000.- incombant à ce bâtiment sera prise en charge par l'ASIYE.

### **430. Routes.**

**314.** A ce point est prévu l'aménagement d'un abri devant le bâtiment communal pour un montant de Fr. 22'000.- (abri pour les usagés des bus scolaires et autres passagers).

### **440. Parcs, promenades, cimetière, fontaines.**

Achat de matériel, Fr. 3'000.-, montant prévu pour le remplacement de notre tondeuse à gazon.

### **450. Ordures ménagères et décharge.**

**318.** L'augmentation de notre population engendre une augmentation du volume des incinérables à financer mais aussi des recettes par la taxe de Fr. 100.- par habitant dès 18 ans.

### **460. Réseau d'égouts et épuration.**

**352.** Participation à la STEP d'Yverdon, volume d'eaux usées 57'000 m2 à Fr. 0,67, dans ce prix le traitement des boues d'épuration est compris, donc une diminution des coûts globaux.

### **500. Instruction publique et cultes.**

Actuellement tous nos élèves sont scolarisés à l'ASIYE, donc regroupement des frais sous une même ligne.

### **530 Enseignement spécialisé.**

**351.** Du fait de la nouvelle péréquation, notre participation est comprise dans la facture sociale.

### **720. Prévoyance sociale.**

**351.** Le montant prévisible annoncé par le canton pour la facture sociale est de Fr. 285'070.- .

Avec la nouvelle péréquation il se compose :

D'un montant de 11,82 points d'impôt à Fr. 19'103.- = Fr. 225'805.-.

Du 50 % des impôts, droits de mutation, gains immobiliers et successions donations selon le montant encaissé en 2009 soit Fr. 59'266.- (un total estimé à Fr. 285'071.-).

Ce montant sera finalisé selon les comptes bouclés 2011 avec les impôts conjoncturels 2011 réellement encaissés.

Pour notre commune, si l'on se base sur les prévisions de nos impôts conjoncturels du budget 2011 d'un montant de Fr. 50'000.-, le 50 % devrait être Fr. 25'000.- et non Fr. 59'266.- à restituer à la péréquation. Donc le décompte final devrait nous être en principe plus favorable !

### **365. Contribution à l'OMSV & aux hopitaux.**

Le montant à payer pour 2011 passe de Fr. 92.- par habitants à Fr. 99,30.

680 habitants à Fr. 99,30 = Fr. 67'500.-.

### **810. Service des eaux.**

Pour 2011, le prix du m3 d'eau potable reste inchangé à fr. 1,90 par m3.

Ce poste est équilibré avec une attribution de Fr. 33'935.- au fonds de réserves affectées.

Le cash flow de ce budget est de Fr. 308'987.- soit le 13 % de nos recettes globales.

### **Conclusion.**

Cette bonne capacité d'auto-investissement et d'amortissement que ce budget dégage doit permettre à notre commune d'une part, de faire face à moyen terme à toutes nos obligations financières relatives à notre bon fonctionnement, et d'autre part nous laisse une excellente marge pour des importants investissements futurs.

Les finances de notre commune se portent bien, notre capacité financière augmente d'année en année, la valeur du point d'impôt communal par habitant qui était de fr. 25.- en 2008 , a passé en 2009 à Fr. 29,34.

Notre population en augmentation année après année a fait aussi passer la valeur de notre point d'impôt communal de Fr. 15'448.- en 2008 à Fr. 19'103.- en 2009.

La nouvelle péréquation, à capacité financière égale, est aussi moins pénalisante pour notre commune

Comme vous le constatez, Mesdames et Messieurs avec ce préavis municipal sur le budget 2011, tous nos amortissements obligatoires sont couverts, l'abris bus est auto-financé et ce budget est légèrement bénéficiaire.

Plusieurs fonds de réserve sont également alimentés pour un total de Fr. 66'605.- :

Eau potable	Fr. 33'935.-,
Epuration	Fr. 2'620.-,
Investissements futurs	Fr. 30'000.-,
Gaz	Fr. 50.-.

Avec un cash flow budgétisé qui représente le 13 % de nos recettes globales, les finances de notre commune peuvent être considérées comme saines pour l'avenir.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion, à approuver le projet de budget 2011 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

La Secrétaire:

J.-P. Grin

N. Dupertuis